

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 21

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP : concours de projet CI : concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Paroisse évangélique- réformée de Thoune/BE	Centre paroissial, Thoune- Allmendingen, CP	Architectes établis ou domiciliés à Thoune depuis le 1 ^{er} janvier 1987 ou originaires de Thoune	13 oct. 89	
Commune de Wald/ZH	Extension de l'école de Wald, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le district de Hinwil depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de la commune de Wald	14 oct. 89 (27 juill. 89)	
Ville de Brigue-Glis, commune de Naters, canton du Valais, chemin de fer Furka- Oberalp, CFF, PTT	Construction de la gare de Brigue, CP	Architectes de nationalité suisse ou établis ou domi- ciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ainsi que les architectes établis dans la province italienne de Novare	27 oct. 89	12/89 B 98
Commune d'Ecublens/VD	Centre communal au lieu- dit «Le Croset», CP	Architectes établis dans les districts de Morges et de Lausanne au 1 ^{er} janvier 1989 et reconnus par l'Etat de Vaud	10 nov. 89 (nouveau 15 août 89)	14/89 B 123
Comune di Cavigliano/TI destinata alle attrezzature pubbliche, PI	Pianificazione della zona	Architectes inscrits à l'OTIA, établis ou domiciliés dans les districts de Locarno ou du val Maggia au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989	15 nov. 89 (dès le 7 juill. 89)	
Commune de Malans/GR	Extension du complexe scolaire, aménagement du centre du village, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le Rheintal grison ou originaires de cette région (limites : Fläsch-Reichenau-Tamins)	17 nov. 89 (15 sept. 89)	
Office fédéral des constructions, Berne	Bâtiments administratif, de service et d'exploita- tion, Neuchâtel, CI + CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel, inscrits au registre cantonal avant le 1 ^{er} janvier 1989, architectes inscrits au REG A ou B avant le 1 ^{er} janvier 1989	1 ^{er} déc. 89 (23 juin 89)	13/89 B 108
Commune de Locarno	Riassetto dell'area Piazza Grande - Largo Zorzi - Giradini Rusca	Architectes inscrits à l'OTIA, établis au Tessin au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes tessi- nois de l'extérieur professionnellement qualifiés	1 ^{er} déc. 89 (21 juill. 89)	
Comune di Massagno TI	Studio urbanistico del quartiere «Valletta», Mas- sagno	Il concorso è aperto a chi è iscritto all'albo OTIA del Cantone Ticino, ramo architettura, a decorrere dal 31.12.1987, o a cittadini ticinesi domiciliati fuori Can- tone che alla stessa data avevano i requisiti necessari per esservi iscritti	7 déc. 89 (16 juin 89)	
Ville d'Olten	Ecole médico-pédagogique, Olten, CP	Architectes originaires du canton de Soleure ou éta- blis dans le canton depuis le 1 ^{er} janvier 1988	8 déc. 89 (dès le 29 mai 89)	
Commune de Baar/ZG	Maison de retraite, St.- Martinspark, Baar, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Zoug depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de la commune de Baar	15 déc. 89 (dès le 1 ^{er} juin 89)	
Etat du Valais Service des bâtiments	Centre sportif cantonal à Steg, Haut-Valais, CP	Architectes établis depuis le 1 ^{er} janvier 1989 et archi- tectes valaisans domiciliés en Suisse	10 janv. 90 (31 juill. 89)	suit
Ministère hellénique de la culture, Athènes	Nouveau musée de l'Acro- pole, Athènes, CI + CP	Tous les architectes du monde, seuls ou en équipes, autorisés à pratiquer dans leur pays en date du 1 ^{er} mai 1989	31 janv. 90 (15 juill. 89)	13/89 B 109
Municipalité de Bussigny/VD	Centre de Bussigny, VD CP	Architectes établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1989 et reconnus par le Conseil d'Etat	Nouveau 14 février 90	17/89 B 142
République et canton du Jura, Service des constructions	Centre d'entretien et cen- tre administratif, RN16 Transjurane, Delémont, CP	Architectes inscrits au registre cantonal des bureaux d'architecture, architectes originaires du canton du Jura, établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} jan- vier 1989, dipl. des hautes écoles ou inscrits au REG A ou B	28 févr. 90 (7 juill. 89)	13/89 B 108
Ville de Thoune, canton de Berne, Gesellschaft Areal Scheibenstrasse, Thoune	Scheibenstrasse, Thoune, CI	Architectes établis ou domiciliés depuis le 1 ^{er} janvier 1988 dans le canton de Berne ou originaires du canton ainsi que 11 bureaux d'architectes suisses invités	28 févr. 90 (15 sept. 89)	15-16/ 89 B 134
Entreprise des PTT et Municipalité de Sion	Bâtiment postal de Sion I et aménagement de la pla- ce de la Gare de Sion, CP	Architectes inscrits au Registre cantonal des archi- tectes et établis en Valais depuis le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes originaires du Valais établis en Suisse et inscrits au REG AS ou B	15 mars 90	20/89 B 170
Commune de Münsingen/BE	Réaménagement de la pla- ce du village, CI	Professionnels établis ou domiciliés dans le canton de Berne	30 mars 90	

Nouveaux dans cette liste

Municipalité de Sion	Aménagement d'un cheminement piétons et deux roues - légers et création d'une passerelle sur le Rhône, CP	Associations d'architectes et d'ingénieurs dont un partenaire au moins est domicilié en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1989 et inscrit au registre professionnel	25 février 90 (31 oct. 89)	22/89
OISTAT	Centre de théâtres de chambre, Moscou (concours international à deux degrés)	Architectes du monde entier	15 mai 1990	20/89 B 170

Expositions

Office fédéral de la culture	Concours fédéral de bourses	Kornhaus, Berne, du 7 septembre au 15 octobre 1989	
Institut français d'architecture	Bibliothèque de France, concours international	Rue de Tournon 6bis, Paris, 2 au 29 octobre, tous les jours de 10 à 19 heures	21/89 B 179
Arr. III des CFF, ville de Baden	Zone de la gare, Baden, CI	Sonnenbergstrasse, Ennetbaden, jusqu'au 14 octobre, jours ouvrables de 16 à 19 heures	

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt (SI+A)*, organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

Carnet des concours

Concours international d'architecture pour le Musée de l'Acropole à Athènes

Décision de l'Association des architectes grecs

Le Conseil administratif de l'Association des architectes grecs nous prie de publier la lettre ci-dessous, ainsi que le texte de sa décision du mois de juillet concernant le concours susmentionné.

Athènes, le 5 septembre 1989.

Chers Collègues,
Nous vous envoyons en retard, à cause des vacances d'août, la décision de notre association concernant le concours international mentionné ci-dessus. Entre-temps, le Ministère grec de la culture nous a envoyé le dossier du concours, sur les éléments duquel nous sommes en train de travailler et nous comptons vous envoyer très prochainement des remarques supplémentaires.

De toute façon, nous vous informons dès maintenant que, de la première étude de ces documents, nos réserves et remarques sont encore plus renforcées.

Amicalement.

Pour le Conseil administratif:
R. Kloutsinioti, A. Geronikos,
président secrétaire général

Malheureusement l'Association des architectes grecs se

B 178

trouve dans l'obligation de vous faire parvenir sa décision du 26.7.89 avec laquelle a demandé:

- a) du ministre grec de la Culture, M. Mylonas, d'arrêter le processus du concours d'architecture pour le Musée de l'Acropole;
- b) des organisations qui ont été appelées de ne pas désigner leurs représentants au comité de jugement du concours;
- c) de nos collègues grecs et étrangers de ne pas attribuer, avec leur participation, à un concours qui ne remplit pas les conditions élémentaires pour la réalisation d'un projet aussi important pour la ville d'Athènes.

Afin de vous informer en ce qui concerne les raisons qui ont mené à la décision susmentionnée, nous vous faisons connaître que:

- l'Association des architectes est d'accord avec la nécessité complexe pour la création d'un nouveau Musée pour l'Acropole et elle croit à son importance internationale en tant que projet de signification majeure;
- l'importance internationale de ce projet exige la contribu-

tion des architectes de tout le monde à travers un concours d'architecture international;

- l'Association des architectes estime qu'il est de son obligation de contribuer à l'accomplissement de toutes les conditions nécessaires pour le succès du concours. Cette nécessité est intensifiée par le fait que, dans le passé, deux autres concours panhelléniques d'architecture pour la création du Musée de l'Acropole au terrain de Macriyanni, un des trois terrains inclus dans la nouvelle déclaration, ont échoué à donner solution au problème, précisément parce que ces conditions ne furent pas remplies à cette époque-là, comme l'Association des architectes avait à temps indiqué.

Dans ce but, l'Association des architectes a activement travaillé dès le début de 1988 pour la formulation des positions susmentionnées, en formant des groupes de travail, en organisant une conférence de deux jours, etc., et elle a largement propagé ses positions aux parties concernées et à l'opinion publique grecque.

Sur la base de ces positions, les critères pour le succès du concours d'architecture sont:

- l'intégration fonctionnelle du musée dans la ville et dans son environnement immédiat;
- la considération des espaces archéologiques et exposi-

tionnels comme un tout unique;

- la relation fonctionnelle des sites archéologiques avec le terrain du musée, puisque l'un complète l'autre, et ils sont, tous les deux, éléments d'un ensemble cohérent. L'élément dominant de cet ensemble est le rocher lui-même. Cette relation est soumise à une certaine hiérarchie, de manière que tout antagonisme entre les monuments et le musée est exclu. Sur la base des critères susmentionnés, le terrain de Macriyanni n'est pas approprié pour la concentration de la majorité des activités du Musée de l'Acropole.

En ce qui concerne le dossier du concours, suivant l'information que nous avons à notre disposition, nous observons que:

1. bien que, à part le terrain de Macriyanni, deux autres terrains soient indiqués, en fait, ils sont exclus à cause du manque de données sur les éléments archéologiques qui pourraient se trouver au sous-sol;
2. le programme du musée lui-même est ambigu, étant donné que les unités historiques et fonctionnelles qui y seront incluses ne sont pas précisément définies. De même le programme des travaux de restauration qui seront appliqués aux monuments de l'Acropole par le Ministère de la culture n'est

pas clair et le matériel qui sera exposé dans le nouveau musée n'est pas spécifié, en ce qui concerne le nombre de membres, la nature des sculptures de décoration ou les parties et même les ensembles architecturaux.

Etant donné ces insuffisances, l'Association des architectes a proposé au Ministère de la culture la formation d'une équipe de travail pour le traitement des données disponibles afin que des possibilités alternatives soient définies, concernant :

1. Le caractère du musée et du complexe des musées de l'Acropole; par exemple :
 - sera-t-il musée d'histoire de l'art ou musée d'histoire de l'Acropole?
 - la précision de groupements possibles du matériel à exposer en périodes historiques;
 - la précision de groupements expositionnels et fonctionnels possibles.
2. Les terrains et bâtiments disponibles ainsi que leurs limitations provenant du sous-sol archéologique, les gabarits maximaux des nouvelles constructions en relation avec le rocher, etc.
3. Les possibilités de développer et de compléter dans le temps le complexe des Musées de l'Acropole.
4. Le rassemblement, par les services publics, concernant toutes les données, du point de vue circulation automobiles-piétons, transports,

stationnement, relation avec la ville, etc.

Le but de cette équipe de travail serait l'organisation du matériel et la préparation du dossier pour la première étape, c'est-à-dire l'étape idées, l'évaluation des résultats du concours de cette étape, et leur exploitation pour préparer le dossier de la seconde étape. D'après nous, ce concours devrait être ouvert à tous ceux qui s'y intéressent.

Nous croyons qu'un tel processus est capable de garantir, d'une part, la confrontation des idées de la part des concurrents et, d'autre part, le jugement correct et objectif de leurs propositions par le comité de jugement.

Malgré les protestations de la part de notre association, le Ministère a hâtivement fait la déclaration du concours sans la préparation adéquate. Face au danger d'un échec du concours international cette fois, fait qui aurait des répercussions énormes sur le cas du Musée de l'Acropole, nous estimons qu'il est de notre obligation de prendre la décision susmentionnée et d'informer les unions d'architectes des autres pays, afin que leurs membres soient aussi informés.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Conseil administratif:

R. Kloutsinioti, A. Geronikos, président secrétaire général

Bibliothèque de France – Concours international d'idées

Résultats

Le projet d'une grande Bibliothèque de France, souhaité par le président de la République, M. François Mitterrand, a donné lieu à un concours international d'idées, sur invitation, lancé en mars 1989¹.

Il s'agissait de concevoir à Paris une très grande bibliothèque d'un type entièrement nouveau, qui couvre tous les champs de la connaissance et soit à la disposition de tous, qui utilise les techniques les plus modernes de transmission des données et puisse être consultée à distance, qui soit enfin en relations avec d'autres bibliothèques européennes.

Au terme d'un appel de candidatures ouvert aux architectes du monde et auquel 244 d'entre eux (139 étrangers et 105 Français) ont répondu, un comité de sélection a choisi, après examen de leur dossier, vingt ar-

chitectes invités à participer au concours.

Le jury international, placé sous la présidence de Ieoh Ming Pei, s'est réuni les 25 et 26 juillet dernier. Il était composé de: MM. Jean-Jacques Annaud, cinéaste (France); Vartan Gregorian, président d'université (Etats-Unis); Paul Guimard, écrivain (France); Dominique Jamet, écrivain, président de l'Association pour la Bibliothèque de France (France); Erik Orsenna, écrivain (France); Jiri Pelikan, publicitaire (Italie); Pierre Soulages, peintre (France); Sidney Verba, administrateur de bibliothèque (Etats-Unis). Il était également composé des architectes: Joseph Belmont (France) – représentant l'UIA; Gilles Bouchez (France); François Chaslin (France); Massimiliano Fuksas (Italie); Aurelio Galfetti (Suisse); Henning Larsen (Danemark); Richard Rogers

(Royaume-Uni); Roland Simounet (France).

Les vingt projets en lice étaient ceux de: Architectonica (Etats-Unis); Ricardo Bofill (France); Mario Botta (Suisse); Philippe Chaix et Jean-Paul Morel (France); Henri Ciriani (France); Gunther Domenig (Autriche); Future System (Royaume-Uni); Henri Gaudin (France); Nicholas Grimshaw (Royaume-Uni); Hermann Hertzberger (Pays-Bas); Bernard Huet (France); Rem Koolhaas (Pays-Bas); Fumihiko Maki (Japon); Richard Meier (Etats-Unis); Jean Nouvel (France); Dominique Perrault (France); Francis Soler (France); James Stirling (Royaume-Uni); Alvaro Siza (Portugal); Bernard Tschumi (France).

Après avoir examiné les vingt projets et entendu les rapports de la Commission technique, le jury a délibéré et a, conformément au règlement du concours, procédé à la sélection

des quatre projets finalistes dont les auteurs sont les suivants:

- Dominique Perrault (France)
- Future System – Jan Kaplicky (Royaume-Uni)
- Philippe Chaix et Jean-Pierre Morel (France)
- James Stirling (Royaume-Uni).

Le jury a également souhaité attribuer une mention spéciale au projet de Jean Nouvel (France) et à celui de Rem Koolhaas (Pays-Bas) pour leur valeur conceptuelle respective.

Les quatre projets sélectionnés ont été proposés au président de la République, qui a choisi celui de Dominique Perrault, qui concevra la Bibliothèque de France.

L'ensemble des projets est présenté lors de l'exposition «Bibliothèque de France – Premiers volumes» à l'Institut français d'architecture, depuis le 2 octobre 1989.

Actualité

Union des ingénieurs et des techniciens utilisant la langue française (UITF)

L'Union des ingénieurs et des techniciens utilisant la langue française se propose de rassembler les personnes dont la profession s'exerce dans le domaine de la science appliquée et des techniques, utilisant partiellement ou totalement la langue française.

Elle s'efforce de développer par des mesures concrètes la facilité, pour les ingénieurs et techniciens, d'utiliser la langue française, notamment par:

- une participation accrue dans les rencontres internationales d'ingénieurs et de techniciens utilisant le français
- la publication en français des conclusions des travaux de ces rencontres
- la coopération avec les moyens modernes de communication audiovisuelle en langue française
- l'augmentation de la présence de textes en français dans les revues à caractère technique
- la promotion de candidatures de personnes utilisant le français dans l'attribution de prix et récompenses diverses dans le domaine des sciences appliquées.

L'association se concertera avec les groupements qui, dans des circonstances similaires, utilisent une autre langue que le français.

Parmi les nombreuses associations qui s'occupent de problèmes liés à la francophonie, les ingénieurs et techniciens étaient indubitablement peu représentés. En renforçant la présence de ces derniers dans le concert international, l'UITF veut montrer que, grâce à eux, des solutions concrètes peuvent être apportées à un certain nombre de problèmes sans exclusive de leur nationalité. A cet effet, elle a pour ambition de participer à la réalisation d'outils de travail utiles à tous ceux qui, pour quelque raison que ce soit, se servent de la langue française dans le cadre de leurs activités.

Il en est ainsi en ce qui concerne la réalisation d'outils de travail francophones informatisés, qui permettront aux utilisateurs de l'informatique dans le monde de ne plus être tributaires uniquement de logiciels en langue étrangère.

Les premières réalisations en cours de développement sont relatives par exemple à des outils d'aide au diagnostic médical et d'aide à la détermination des êtres vivants qui assurent l'intercommunication entre le français et les autres langues. Grâce notamment à l'appui des autorités françaises – telles que le secrétariat d'Etat chargé de la Francophonie et le Commis-

¹IAS, 7/89.